Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 005-210500658-20240319-20240312_03_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin — FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle — LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de :

Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre

M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER

M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Ressources Humaines — Création d'un emploi de Volontariat Territorial en Administration (VTA)

N°20240312-03

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexes : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités territoriales d'embaucher des jeunes diplômés pour travailler à la mobilisation des financements, ou construire des projets de développement du territoire et de manière générale tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier au territoire. L'Etat participe à hauteur de 15 000 € via le versement d'une subvention forfaitaire à la structure accueillante.

Après consultation des services de l'ANCT et de la Préfecture, il est proposé de recourir à ce dispositif pour recruter un chargé de projets dans le cadre du suivi des travaux de reconstructions après les intempéries du 1^{er} décembre 2023, pour lesquelles les services de l'Etat ont reconnu la ville de Guillestre en état de catastrophe naturelle.

Pôle Ressources Institution Politique

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 005-210500658-20240319-20240312_03_2-DE

Ce poste sera créé pour une durée de 18 mois, et ouvert au grade de technicien. Il s'agira d'un poste à temps complet (35h00 hebdomadaires), placé sous l'autorité de la directrice du pôle « cadre de vie » et dont les principales missions seront :

- Mise en œuvre des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux : cahier des charges, sélection des entreprises, suivi technique sur le terrain, et financier des marchés (voirie, terrassement, réseaux humides et secs, bâtiment, génie civil...).
- Mise en œuvre des dossiers de subvention : rédaction des dossiers de demande, des plans de financement, suivi des différents partenaires.
- Suivi du lien avec la population, les partenaires et les services de la mairie.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi pour mettre en œuvre et suivre les travaux de reconstruction à la suite des intempéries du 1^{er} décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'opportunité de financement par le dispositif VTA;

VU le dispositif « Volontaire Territorial Administratif » ;

SOUS RESERVE de l'avis du Comité Social Territorial (saisi le 19 février 2024) qui se réunira en séance le 14 mars 2024 ;

VU les crédits liés aux charges de personnel votés par délibération du conseil municipal le 13 février 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** la création d'un poste de chargé de mission sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour une durée de 18 mois à compter du recrutement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute aide et signer tout acte relatif, dont la convention avec la Préfecture, et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 mars 207 Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024